

J'ai un enfant non-né, que puis-je faire pour lui ?

Il n'a pas pu naître
(fausse-couche, avortement, stérilet,
éprouvette ou fivette ?), il attend de nous
que nous ne l'oublions pas, que nous le
retrouvions dans l'Amour, la Lumière et la Vie
et qu'enfin il reçoive la Vie divine de la Grâce
(qu'il n'a pas reçue par le Baptême)

Bienvenue dans :

<https://non-nes.com>

Ce site est fait pour vous !

*Voilà ce que, ordinairement, nous faisons
pour aider un enfant non-né :*

**D'abord, je me tourne vers le Bon Dieu,
vers Jésus et son Eglise,
je prie pour obtenir
la grâce de l'Amour
de la vie et d'Aimer
mon enfant.**



Par exemple :

Je vais à la Messe, je me confesse,
je demande à un prêtre de m'aider,
je fais une offrande de Messe
pour que « la vie » se rétablisse,
je fais un pèlerinage, etc.

**Puis, mon enfant me devient si intime
que je finis par savoir son prénom.**

**Alors je le consacre par son prénom dans
une Messe catholique pour qu'il devienne un
membre vivant du Corps mystique de l'Eglise,
incorporé à Jésus Vivant :**

Ce sera le jour
de sa Messe de
« Justification »,
Messe célébrée
spécialement pour lui,
pour qu'il reçoive la
Consécration à Dieu,
grâce qu'il n'a jamais
reçue puisqu'il est
mort sans Baptême...

Nous pouvons vous y aider.
*(Sur le site il y a des conseils référencés
et des imprimés pour aider à expliquer
votre intention de Messe à votre prêtre.)*

Et surtout !!!

**Je ne veux plus qu'il soit oublié :
J'aimerais penser à lui chaque jour :
J'aimerais pour cela qu'il soit béni,
nourri, sanctifié, vivifié :**

**Chaque jour, pendant 40 ans,
nommément, une fois inscrit à la
Messe Perpétuelle : son Nom sera
posé sur le Corporal et l'Autel
et la Messe Perpétuelle sera célébrée
au Ciel et sur la terre
pour sa Nourriture
d'Amour et de Lumière.**

**Vite, inscrivez-le sur le site :
<https://non-nes.com>**

Ou par courrier :
** Champs à remplir obligatoirement*

**Prénom(s)
de votre (vos) enfant(s) non-né(s)* :**

Votre nom :

Votre prénom* :

Adresse :

Pays :

Téléphone :

Mail :

Merci d'envoyer ce bulletin d'inscription
ou votre bulletin d'inscription sur papier libre
avec un chèque* de 5 € par enfant inscrit à :

** Chèque à l'ordre de l'association*

**Association Messe Perpétuelle
pour les Enfants Non-Nés
14 rue Pasteur
30000 NIMES**